



## Règlement du concours «L 'action Hello bank! – Domiciliez Basic-Fit»

### Article 1 : Organisateur

BNP Paribas Fortis SA, ayant son siège social à Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, TVA BE 0403.199.702, RPM Bruxelles, dénommé ci-après « BNP Paribas Fortis ».

### Article 2 : Participation

Le concours est ouvert à :

- I. tous les clients, à partir de 18 ans, domiciliés en Belgique, qui ont un compte d'Hello bank!, à l'exception des membres du personnel de BNP Paribas Fortis (ou de ses sous-traitants) ayant collaboré à l'organisation du concours, ainsi que les personnes habitant sous leur toit, et
- II. tous les clients qui sont membre de Basic-Fit et qui ont activé la domiciliation Basic-Fit sur leur compte Hello ou Hello4You avant le 17/11/2019

Seules les participations individuelles sont acceptées; les participations en groupe ne sont pas autorisées. Une seule participation par personne et par adresse e-mail est acceptée. Pour les participants qui tenteraient leur chance plusieurs fois, seul le premier essai est pris en compte, les suivants sont annulés. En outre, BNP Paribas Fortis se réserve le droit d'exclure de ce concours lesdits participants.

Toute fraude ou tentative de fraude, toute falsification ou toute infraction au règlement dans le cadre de ce concours entraînera l'exclusion immédiate du participant. Cette inscription sera dès lors considérée comme inexistante.

L'inscription au concours se fait uniquement via le bulletin de participation disponible sur le site internet [www.hellobank.be](http://www.hellobank.be). Le participant doit remplir celui-ci correctement et entièrement et répondre à la question principale ainsi qu'à la question subsidiaire.

Les bulletins incomplets ne sont pas valables.

Les bulletins de participation ne seront pris en compte qu'à partir du moment où ils parviennent à BNP Paribas Fortis. BNP Paribas Fortis décline toute responsabilité en cas de non-enregistrement d'une inscription en ligne dans la base de données.

### **Article 3 : Durée du concours**

Le concours commence le 09/09/2019 et prend fin le 17/11/2019 à 23h59.

BNP Paribas Fortis se réserve le droit de prolonger ou d'interrompre le concours à tout moment, sans être redevable à quiconque d'une quelconque indemnité.

### **Article 4 : Prix**

Prix à gagner:

- 5 Garmin Vivoactive 3 Music
- 5 Fitbit Ionic

BNP Paribas Fortis se réserve le droit de payer un autre prix de valeur égale si, pour une raison quelconque, les prix susmentionnés ne sont plus disponibles ou ne peuvent pas être payés.

Les gagnants seront avertis personnellement à la fin du mois de novembre.

Le prix sera envoyé à l'adresse indiquée.

### **Article 5 : Mécanisme du concours/gagnants**

Les gagnants seront les personnes ayant répondu correctement à la question principale et dont la réponse à la question subsidiaire se rapproche le plus de la bonne réponse. En cas d'ex aequo, un tirage au sort sera effectué pour départager les gagnants.

### **Article 6 : Généralités**

BNP Paribas Fortis ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'un préjudice, direct ou indirect, causé à des personnes (participant ou non au concours) ou à des choses dans le cadre d'une participation à ce concours. Ceci intègre également les dérangements techniques et/ou défaillances de matériel informatique (hardware & software) résultant d'une participation au concours. BNP Paribas Fortis décline également toute responsabilité si la participation au concours sur le site [www.hellobank.be](http://www.hellobank.be) devient momentanément ou définitivement impossible, ou si la connexion est interrompue ou saccadée.

Par le seul fait de sa participation à ce concours, le participant accepte sans limite ni réserve le contenu intégral du règlement, ainsi que toute décision pouvant être prise par BNP Paribas Fortis à l'occasion ou dans le cadre de ce concours.

BNP Paribas Fortis se réserve le droit d'amender le présent règlement à tout moment. Le règlement et toute modification de celui-ci sont publiés sur le site [www.hellobank.be](http://www.hellobank.be).

Le fait qu'une disposition du présent règlement soit déclarée nulle et non avenue n'entame en rien la validité des autres dispositions.

Toute remarque ou réclamation concernant le présent concours est à envoyer par lettre recommandée, au plus tard 5 jours ouvrables après la date de clôture du concours, à l'adresse suivante : BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles.

#### **Article 7 : Données à caractère personnel**

Les données personnelles que vous communiquez dans le cadre de ce concours sont traitées par BNP Paribas Fortis, dont le siège est situé Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles pour le bon fonctionnement de ce concours.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant et le droit d'obtenir la rectification des données inexactes qui vous concernent. Afin d'exercer ces droits, vous devez adresser une requête écrite datée et signée auprès de BNP Paribas Fortis, Data Protection and Privacy Office – 1MA4B, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, accompagnée d'une copie de votre carte d'identité.

Suite à votre participation à ce concours, Basic-Fit Belgium BVBA, dont le siège social est situé au 125 Laarbeeklaan, 1090 Bruxelles, traitera également vos données personnelles en tant que responsable du traitement, conformément à la déclaration de confidentialité de Basic-Fit disponible sur [www.basic-fit.com](http://www.basic-fit.com) les informations que vous avez fournies ne seront utilisées que pour le bon déroulement du concours.

#### **Article 8 : Litiges**

Ce concours est régi par le droit belge. En cas de litige, les tribunaux belges sont les seuls compétents.

Règlement rédigé à Bruxelles le 09/09/2019.